



Monsieur Maurice LAUGIER,
Président de la Communauté de Communes Alpes
Provence Verdon,
97 Zone Artisanale,
04170 Saint-André-les-Alpes
|

A Allos, le 09 octobre 2023

Objet : Demande de reprise de la compétence relative à l'administration et à la gestion du domaine skiable du Seignus

Copie : Madame La Présidente du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence,

Monsieur Le Président, Cher Maurice,

Je viens par la présente formaliser l'intention de la commune d'Allos de reprendre la compétence relative à l'administration et à la gestion du domaine skiable du Seignus.

Suite à la volonté inflexible de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye et Serre-Ponçon de sortir le Seignus de l'Espace Lumière mais aussi à la vue du contexte financier, décisionnel et de la nécessité de transformation du Seignus en station de Montagne, la commune d'Allos souhaite saisir cette possibilité offerte juridiquement par la loi 3DS et validée par les services de la Préfecture par courrier daté du 23 août 2023.

L'objectif de la commune d'Allos, à travers cette récupération de compétence, est d'offrir une offre complémentaire à celle de La Foux en regroupant le Seignus avec le Parc de Loisirs tout en développant les activités actuelles et futures.

L'ambition est donc de pouvoir se démarquer d'autres stations en profitant de la diversité offerte par la Val d'Allos et plus globalement par le Haut Verdon.

Comme vous avez pu le constater au cours du Master Plan relatif à l'avenir du Seignus, la transformation devient impérative et il est nécessaire que les élus de la commune d'Allos puissent s'exprimer sur le devenir de la station du Seignus.

Les conséquences financières et politiques d'une telle décision ne sont pas négligeables et je sais pouvoir compter sur votre engagement pour mener à bien ce changement nécessaire.

Cette récupération de compétence est, bien évidemment conditionnée, à la création du Syndicat Mixte Espace Lumière et à la fusion des deux Syndicats Mixtes (SMVA et SMAP), mais je crois que l'actualité récente peut nous conforter dans ce sens.

A la vue de l'ensemble des arguments ci-dessus, je vous propose de soumettre cette modification statutaire à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire.

Je reste bien évidemment disponible pour échanger plus précisément sur ce sujet et je vous remercie par avance votre retour et l'attention que vous porterez à notre demande.

Recevez Monsieur le Président, l'expression de nos plus sincères salutations.

Michel D'ANTELME
Maire d'Allos